



71290

Tél : 03.85.51.06.67  
mairiedeprety@wanadoo.fr

## COMMUNE DE PRETY

### Compte rendu de la séance du mardi 07 septembre 2021

**Présents :** Xavier IOOS, Carole FATET, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marion COLIN, Dominique REMY, Christine BOULET BURGAN, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

**Excusé(s) :** Delphine BERNARD

**Représentés :** Marie-Claude GRESSARD par Béatrice FELIX, Monique LAFON par Gérard DOUSSAU

**Secrétaire de la séance :** Loïc COQUIN

#### **Ajout de délibérations :**

- Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 / Délibération contre le projet de contrat proposé par l'état. **Cette décision sera abordée au point 9, suite à la délibération concernant les coupes 2022.**
- Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les constructions nouvelles à usage d'habitation.
- Exonération partielle ou totale en faveur des commerces de proximité ou artisans situés en zones de commerces en milieu rural.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **Délibération : Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les constructions nouvelles à usage d'habitation.**

Considérant que l'état accordait depuis toujours une exonération de 2 ans de la TFPB pour les constructions nouvelles à usage d'habitation,

Le Conseil municipal, même s'il s'opposait à l'exonération, reste sur les propositions légales appliquées auparavant. De ce fait, la délibération n'est pas nécessaire.

#### **Délibération : Exonération partielle ou totale en faveur des commerces de proximité ou artisans situés en zones de commerces en milieu rural.**

Messieurs Xavier IOOS, Maire et Denis MONEGAT, Adjoint en charge des Affaires financières proposent à l'assemblée d'étudier ce dossier afin de connaître l'utilité d'une délibération avant le 01/10/2021.

#### **1) Approbation du compte-rendu de la séance du 13/07/2021**

Le compte-rendu de la séance du 13/07/2021 est approuvé à 14 voix pour et 1 abstention pour absence.

#### **2) Délibération : Désignation des membres de la Commission "Aménagement du territoire - PLUi"**

Considérant le renouvellement du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 ; l'institution de la Commission aménagement du territoire en date du 30 juillet 2020 et la complexité de la gouvernance du PLUi, il a été proposé de nouvelles modalités de collaborations des élus présentées comme suit :

Il est convenu de remplacer le comité de pilotage par la **Commission « Aménagement du territoire- PLUi »** qui devra se composer d'un représentant par commune minimum.

Cette commission reprend les missions attribuées au comité de pilotage à savoir être le relais entre les communes et l'intercommunalité, assurer le suivi de l'ensemble de la procédure du PLUi.

Il est également proposé une clé de répartition :

Inférieur à 500 habitants : 1 représentant

Entre 500 et 1 000 habitants : 2 représentants

Entre 1 000 et 2 000 habitants : 3 représentants

> 2000 habitants : + 1 représentant par tranche de 1 000 habitants

	Nombre de représentant	Population totale
Préty	2	561

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de

- Xavier IOOS, Maire

- Gérard DOUSSAU, Adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement.

comme représentants de la commune de Préty à cette commission et autorise la transmission de cette information à la communauté de communes.

### 3) Délibération : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le RPQS informant des données de l'assainissement.

**Pour l'année 2020, les informations essentielles sont les suivantes :**

- 328 abonnés
- 24 848m<sup>3</sup> facturés
- 6,9 kms de réseau
- Redevance : 1,20€ (part collectivité) + 0,15€ (modernisation des réseaux. Cette dernière est reversée à l'Agence de l'eau)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le RPQS de l'assainissement collectif 2020.

### 4) Délibération : Révision des tarifs communaux concernant la participation des Associations communales pour l'utilisation du Foyer rural.

Dans la continuité de la crise sanitaire et concernant l'utilisation du Foyer rural par les associations de la commune, madame Carole FATET, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, propose la gratuité pour l'année 2021.

Après en avoir débattu, notamment sur l'utilisation du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 et l'opportunité de tarifier à l'année civile pour les associations, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la gratuité pour l'année 2021.

*Les tarifs 2022 seront donc votés, comme les années précédentes, en même temps que l'ensemble des tarifs communaux.*

### 5) Délibération : Décision modificative au budget principal communal

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que dans le cadre du budget de l'exercice 2021, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes ; en particulier, afin de prendre en compte une facture (Cauffet) relative à une intervention prévue en 2020, mais réalisée en 2021 :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	400,00	
6459	Remboursement charges SS et prévoyance		400,00
<b>TOTAL :</b>		<b>400,00</b>	<b>400,00</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135 - 19	Installations générales, agencements	400,00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		400,00
<b>TOTAL :</b>		<b>400,00</b>	<b>400,00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>800,00</b>	<b>800,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### 6) Délibération : Passage de la nomenclature comptable M14 à M57 pour le budget communal principal

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint en charge des affaires Financières informe le Conseil :

Par référence à l'arrêté du 17/12/2020, portant mise en œuvre d'un nouveau référentiel budgétaire et comptable pour :

- retracer l'ensemble des compétences exercées par la Collectivité
- améliorer la visibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

La M57 va s'appliquer pour toutes les catégories de collectivités territoriales et met en place un compte financier unique. L'application du plan des comptes M57 abrégé pour les communes de moins de 3 500 habitants est reportée au 01/01/2022 pour les communes qui en font le choix. C'est le cas de la commune de Préty, qui fait le choix de l'application de la M57 à compter du 01/01/2022.

En ce sens et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'appliquer la nomenclature comptable M57 à compter du 01/01/2022.

### 7) Délibération : Reprise de concession échue

#### Point sur le cimetière

Pour faire suite au courrier d'abandon de concession (non renouvellement d'usage temporaire), madame Béatrice FELIX, Adjointe en charge des affaires Sociales, demande à l'assemblée de se prononcer sur la reprise, par la commune, de la concession suivante :

Carré 2 - Emplacement 012 - Concession n° 547

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reprise de la concession au nom de la commune et autorise monsieur le Maire à la remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Madame FELIX informe l'assemblée des points suivants :

- Concernant le cimetière

- Changement de la serrure qui est maintenant « à l'endroit ». La commune remercie M. Cédric VANOT pour son intervention gratuite et rapide sur cette serrure.
- Une rencontre est prévue avec le Pays d'Art et d'Histoire (PAH) pour effectuer un inventaire des monuments remarquables
- 4 relevages ont été effectués au mois d'août par les pompes funèbres Geoffroy
- Un second tableau d'affichage a été commandé
- La procédure d'abandon initiée en octobre 2018 sera reprise en octobre 2021
- Mesdames FELIX, Adjointe au Maire, GRESSARD, Conseillère municipale et ACHAT, Secrétaire de mairie seront en formation sur le logiciel de gestion du cimetière le 11/10/2021 (permanence du secrétariat sera tenue par le Maire).
- Des incivilités ont été signalées et remarquées au cimetière ainsi que dans la commune. Les élus restent vigilants.

### 8) Délibération : Convention avec le SYDESL pour la participation au financement d'une étude énergétique pour la rénovation de bâtiments communaux

Pour faire suite à la convention de partenariat avec le SYndicat D'Energies de Saône-et-Loire (SYDESL), l'organisme propose une convention pour la participation au financement d'un audit pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Monsieur Gérard DOUSSAU, Adjoint en charge des affaires d'Environnement, souhaitant revoir plus en détail ce dossier afin de pouvoir en exposer tous les tenants et aboutissants, propose de reporter cette décision à une prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, le report.

### 9) Délibération : Plan de coupe ONF 2022

Suite à la lecture de l'offre établie par l'ONF et l'avis favorable de la Commission communale des Bois-Forêt et Environnement, qui s'est réunie en date du 01/09/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice **2022** (coupes réglées) :

Parcelles	Surface (ha)	Type de coupe
<b>12</b>	<b>5,01</b>	<b>SF</b>
<b>13</b>	<b>5,17</b>	<b>SF</b>

- **DÉCIDE** la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice **2022** :

➤ VENTE EN BOIS FACONNES des futaies par l'O.N.F, le surplus étant : vendu.

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de délivrance
<b>12</b>	<b>Chauffage + grumes</b>	<b>2023/2024</b>	<b>2022</b>
<b>13</b>	<b>Chauffage + grumes</b>	<b>2023/2024</b>	<b>2022</b>

*Point sur les travaux de la Commission Bois, Forêt et Environnement* ➤ Messieurs Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire et Alain PINARD, Conseiller municipal font un résumé des points abordés lors de la séance du 01/09/2021, notamment organisation de la journée NATURA 2000 ; aménagement du parcours de cross du centre équestre de Préty-Cuisery ; entretien des chemins et talus ; replantage des haies. Le compte-rendu complet de la séance est consultable en Mairie.

### 10) Informations et questions diverses :

- *Dossiers d'urbanisme en cours (PLUi, ZA Les Crôts, ...)*

Monsieur Gérard DOUSSAU informe le Conseil des points suivants :

- Dépôt d'une demande d'urbanisme, le 27/07/2021, par Fast Close Combat (société représentée par Théo GRIEZMANN) pour l'aménagement d'un bâtiment à la ZA les Crôts. Le dossier est en cours d'instruction.
- La CCMT finalise l'élaboration du PLUi. La commune de Préty veille à la répartition des différents zonages sur son secteur.
- Les élus de la commune réfléchissent à une demande de classement en zone naturelle stricte et à un aménagement pour les carrières situées à l'entrée du village (face ZA les Crôts).

- *Point sur la rentrée scolaire*

Madame Béatrice FELIX fait part du bon déroulement de la rentrée scolaire au sein du RPI de Lacrost-Préty. Neuf élèves sont inscrits, en supplément des effectifs prévisionnels, portant à 97 le nombre total d'élèves pour cette année scolaire (dont 40 à l'ensemble scolaire de Préty). Les équipes s'adaptent au protocole sanitaire et les 2 restaurants scolaires continuent le dédoublement des services.

Un nouvel agent, mis à disposition par Travail et Services, a intégré la commune (poste vacant à la rentrée des classes) pour l'entretien ménager des bâtiments communaux et la surveillance des élèves à Lacrost pendant le temps de repas.

- *Décret sur la sécheresse 2020 et demandes d'aide aux intempéries avec madame la Députée UNTERMAIER*

La commune de Préty a reçu, le 30/08/2021, l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse et réhydratation des sols 2020. Les administrés ont 10 jours pour faire leur déclaration de sinistre à leur assurance. Les administrés ayant déposé un signalement en mairie ont été contactés pour information.

Une rencontre sera programmée en octobre, avec madame la Députée UNTERMAIER afin de discuter des aides éventuelles pouvant être apportées aux agriculteur et viticulteurs ayant subi des pertes de récoltes dues aux mauvaises conditions climatiques de ce début d'année (grêle, gel tardif, sécheresse, ...)

- *Rencontre avec le nouveau Commandant de Brigade de Gendarmerie de Tournus*

Monsieur le Maire a rencontré, suite au départ du Capitaine MAILLOT, le Lieutenant HONORÉ, nouveau commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Tournus-Lugny. Ils ont pu échanger concernant les incivilités, litiges ou autres faits constatés sur la commune.

- *Rapports*

☞ Centre de Gestion de Saône-Et-Loire (rapport d'activités 2020)

☞ Stratégie Départementale de prévention de la délinquance

Ces 2 documents sont à disposition pour consultation en mairie

## 11) Dates à retenir

- 28/09/2021 : Conseil exceptionnel avant le 1<sup>er</sup> octobre (suivant obligation éventuelle).
- 09/09/2021 : Bureau communautaire des Maires à Farges les Mâcon
- 22/09/2021 : Commission communale Bois, Forêt et Environnement
- 23/09/2021 : Conseil communautaire à Lacrost
- 24/09/2021 : Assemblée Générale « Sou des P'tits Loups » à 18h30 au Foyer rural de Préty
- **05/10/2021 : Prochaine séance du Conseil**

Levée de la séance : 22h30

Le Maire, Xavier IOOS